



REFORMES « RETRAITES » De la création du système des retraites à la réforme MACRON !



Mesurer et faire connaître les impacts pour mieux les affronter et les combattre, c'est l'objectif de cette présentation !



Acte de naissance de la Sécurité sociale sous l'impulsion de la CGT



Jean Moulin



Ambroise Croizat,
Ministre du Travail et
de la Sécurité sociale,
Signataire de la loi



Louis Saillant

- Mai 1943 Le conseil national de la résistance
- 15 Mars 1944 adoption du programme du CNR
- 4 Octobre 1945 Naissance de la Sécurité Sociale
- 22 Mai 1946 Loi portant généralisation de la Sécurité Sociale. La Sécurité Sociale est un tout basé sur des droits issus des professions qui ont combattu avant 1945. (1)



Quelques notions et définitions essentielles - 1



- **La retraite, c'est quoi ?**
- En 1945, l'espérance de vie moyenne était de l'ordre de 60 ans, (1)
- A l'origine, couverture du risque vieillesse par un revenu de subsistance pour les vieux travailleurs.(2)(3)



Quelques notions et définitions essentielles - 2

➤ Répartition

Ce système repose sur un pacte social intergénérationnel selon lequel les actifs financent par leurs cotisations les pensions des retraités et constituent parallèlement leurs futurs droits à retraite.(1)



➤ Capitalisation

- Dans un système par capitalisation, chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite.
- Le montant de la pension de retraite ne dépend donc que de la masse de cotisations accumulées par chaque personne.
- La capitalisation est très aléatoire (marchés financiers)(2)



Quelques notions et définitions essentielles - 3

➤ Prestations définies :

Le niveau de pension est défini dans ce système. Le niveau des cotisations s'adapte pour assurer les engagements pris.

➤ Le taux de remplacement

Le taux de remplacement définit le pourcentage du salaire qui se substituera lors du passage à la retraite pour permettre de vivre.(1)

Système à prestations définies, niveau de pension garanti au moment du départ à la retraite - Pour les fonctionnaires : calcul sur l'indice détenu les 6 derniers mois de traitement (2)

➤ Cotisations définies :

Les cotisations sont fixées par le Gouvernement, y compris à la baisse et imposées de façon durable aux assurés.

Dans ce système, le niveau des pensions s'adapte. Il n'y a aucune garantie ni visibilité sur le montant de la pension qui sera perçu.



Quelques notions et définitions essentielles - 4

- Un système est dit contributif : (1)



- Un système est dit redistributif : (2)



Système par répartition, plusieurs régimes...

Le régime unique voulu par Ambroise Croizat n'a pu aboutir en 1945 : (1)

Malgré les fusions déjà entreprises, il subsiste encore 30 régimes de base différents et autant de complémentaires : (2)

plusieurs régimes...



— LE PANORAMA DES RÉGIMES DE RETRAITE —

RETRAITE DE BASE

CRP RATP CNAVPL
CIPAV RSI
CNBF MSA
CAVIMAC CNRACL
ENIM CNAV
BANQUE DE FRANCE FSPOEIE

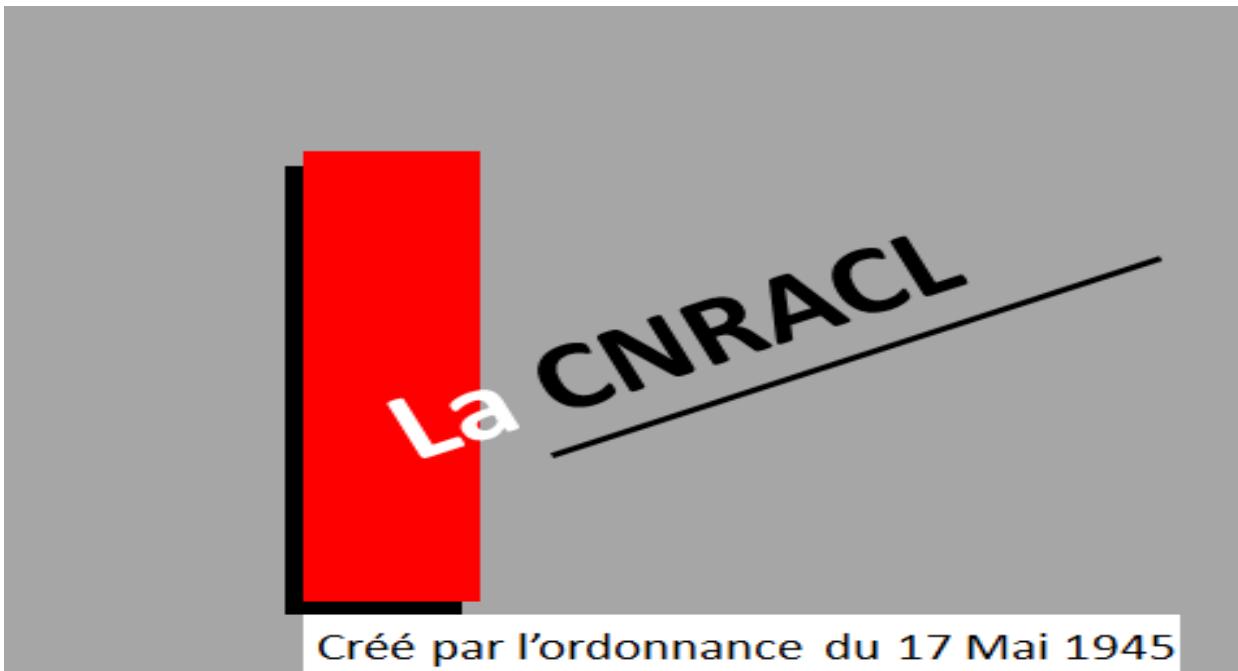


RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

ARRCO AGIRC
IRCANTEC RSI MSA
CRPN CRP RATP
ENIM RAFFP
CNAVPL IRCEC
RETRAITE DES MINES



La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - CNRACL - 1

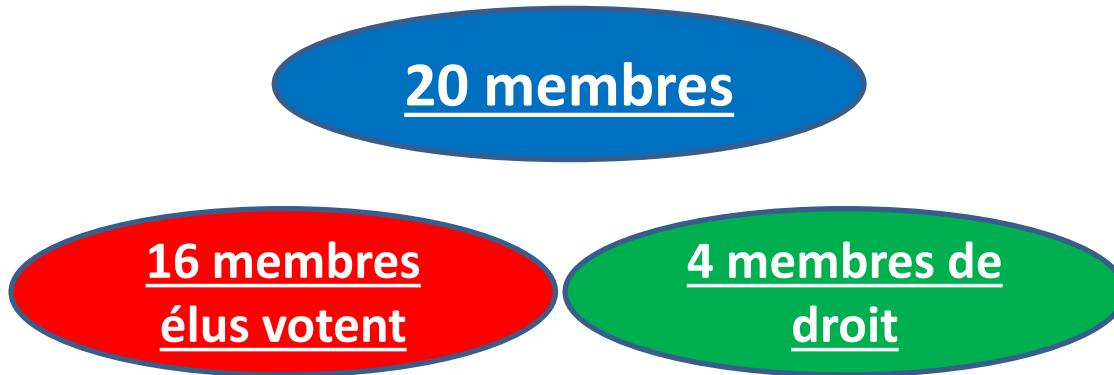


2 203 562 actifs
1 363 392 (62 %) Territoriaux
840 170 (38 %) Hospitaliers

1 116 877 retraité.e.s
591 225 (53%) Territoriaux
525 650 (47%) Hospitaliers

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - CNRACL - 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION



5 Commissions précédent le C.A.

- Commission de la réglementation
- Commission des comptes
- Commission invalidité et prévention
- Commission du Fonds d'action sociale
- Commission du développement et du partenariat

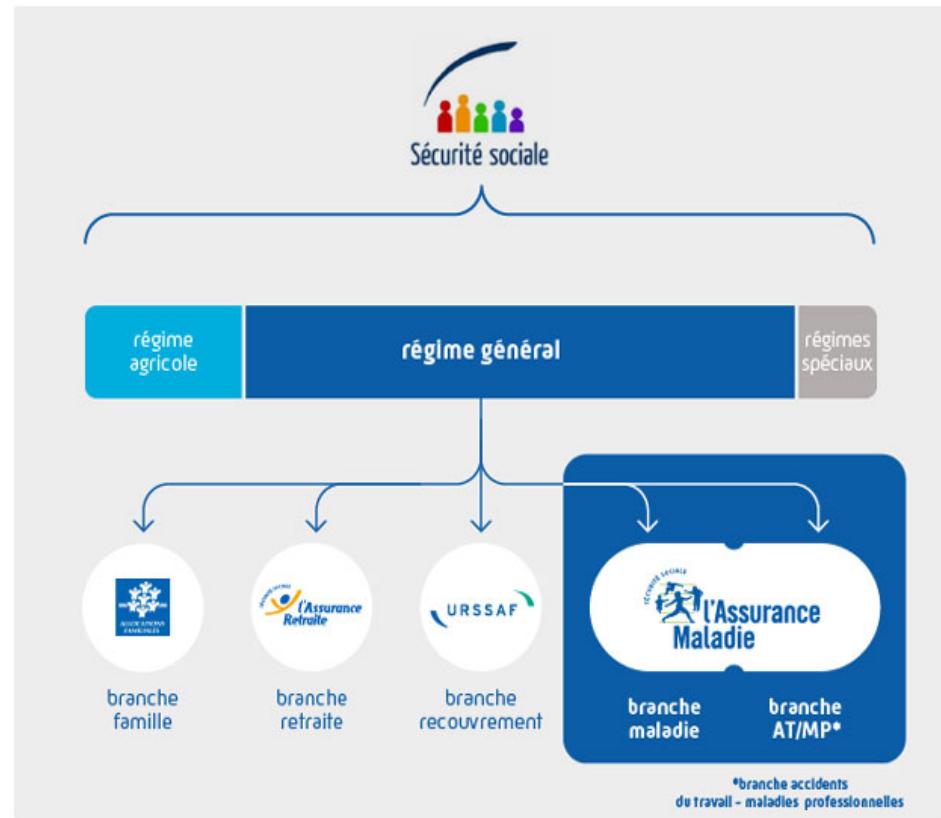
LES PREMIERES ATTAQUES ET LES RECULS

Depuis plus de 30 ans, les attaques contre les retraites n'ont pas arrêté :

- **1967** : De Gaulle par ordonnance éclate la Sécurité Sociale en 4 branches, supprime les élections, le paritarisme.
- **1971** : Loi Boulin passage de :

120 à 150 trimestres

Calcul des retraites sur les 10 meilleures années au lieu des 10 dernières





Une victoire historique



- LA RETRAITE A 60 ANS (François MITTERAND)

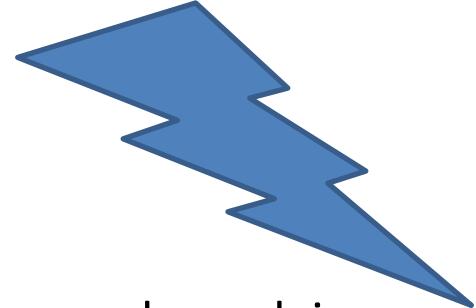
Après des années de luttes et de revendications

- Ordonnance 82-270 du 26 Mars 1982
- Décret 82-628 du 21 Juillet 1982
- Application 1 avril 1983

→ Une bataille s'engage avec le patronat sur les complémentaires (1)



Les réformes paramétriques



- Attaques et réformes se succèdent ...

 - **1987** : Loi Seguin (1)
 - **1993** : Les retraites sont indexées sur l'inflation et plus sur les salaires ; Réforme Balladur : Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures pour les salariés du privé.
Passage progressif de **150 à 160 trimestres** pour une retraite à taux plein.
 - **1995** : Retrait du projet de « régime universel ». (2)





Attaques et réformes se succèdent encore ...

- **2001** : JOSPIN instaure la création d'un fonds de garantie retraite alimenté par les recettes des privatisations, Le MEDEF s'attaque aux retraites complémentaires ;
- **2003 à 2008** : Réforme RAFARIN/FILLON (secteur public) (1)
- **2007 à 2008** : Réforme SARKOZY/FILLON appliquée aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF) ;
- **2009 à 2012** : Passage pour tous les régimes de **160 à 164 trimestres** (confirmation de l'option 2003 avec extension « carrières longues ») ;



Attaques et réformes se poursuivent ...

- **2010** : Réforme SARKOZY/WOERTH, suppression de l'âge légal à 60 ans et poursuite de l'augmentation à **166 trimestres** (accélération du calendrier);
- **2011 à 2012** : Age légal porté progressivement à 62 ans ;
- **2013** : Réforme HOLLANDE (1)
- **2014** : TOURAIN/HOLLANDE – maintien du dispositif WOERTH qui impose 1 trimestre supplémentaire tous les 3 ans pour l'année 1958 pour arriver à **172 trimestres** pour la génération 1973 (2035);
- **2015** : Obligation de liquider toutes ses pensions, y compris les retraites complémentaires à la même date ;
- **2017** : Le compte pénibilité passe de 10 facteurs à 6 facteurs de pénibilité (ex: charges lourdes)
Suppression de la cotisation « patronale » pénibilité.

Relèvement de l'âge légal

➤ *catégorie sédentaire*

Nés	Age légal de départ	limite de départ
avant le 01/07/1951	60 ans	65 ans
A compter du 01/01/1955	62 ans	67 ans

➤ *catégorie active*

Nés	Age légal de départ	limite de départ
avant le 01/07/1956	55 ans	60 ans
A compter du 01/01/1960	57 ans	62 ans

➤ *catégorie insalubre*

Durée de services « insalubres »	Durée minimale de carrière	Durée de services insalubrité	Durée de services actifs
Avant le 01/07/2011	30 ans	10 ans	15 ans
A compter du 01/01/2015	32 ans	12 ans	17 ans



Les carrières longues



Le dispositif « carrières longues » permet de partir en retraite à taux plein.(1)

(2) NB : Chaque année vos cotisations retraite augmentent de 0,27% au 1^{er} janvier pour financer le dispositif « carrières longues ».



DROIT *à* l'INFORMATION

- Relevé Individuel de Situation (RIS)

Récapitulatif de la carrière de tous les droits obtenus dans les différents régimes et envoyé par la caisse de retraite correspondant à votre situation du moment tous les 5 ans à partir de 35 ans.

- Evaluation Indicative Globale (EIG)

Relevé de situation individuelle avec évaluation de la future retraite sur une projection à différents âges repères envoyé l'année des 55 ans et des 60 ans.

- Entretien Information Retraite (EIR)

Entretien Individuel de retraite à partir de 45 ans à la demande par téléphone ou par internet sur le site CNRACL (Montant estimé avec une projection d'évolution de carrière tous les 5 ans).



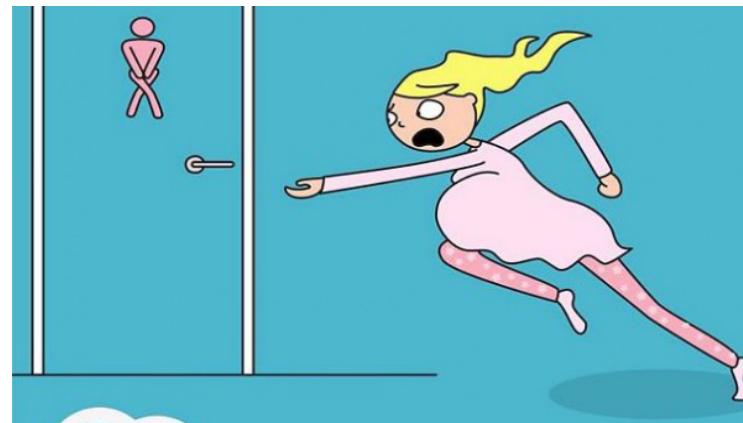
(Ce n'est pas la pause...

Quelques questions dans la salle ?

En conclusion de cette première partie du diaporama sur la retraite de sa création à nos jours, nous pouvons souligner que notre système de retraite, bien qu'adossé sur plusieurs régimes, est :

Un système universel

- Qui a réduit la pauvreté des retraité.e.s pendant plusieurs décennies,
- Qui est basé sur une solidarité collective et intergénérationnelle,
- Qui est attaqué régulièrement (même si nous avons eu des succès et améliorations).



.. Mais une tolérance pour les urgences !
SANS BRUIT S.V.P. MERCI !

REFORME SELON MACRON, L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« *Notre projet, ce n'est pas de changer encore une fois tel ou tel paramètre du système de retraites.*

Il n'est pas de sortir de la répartition.

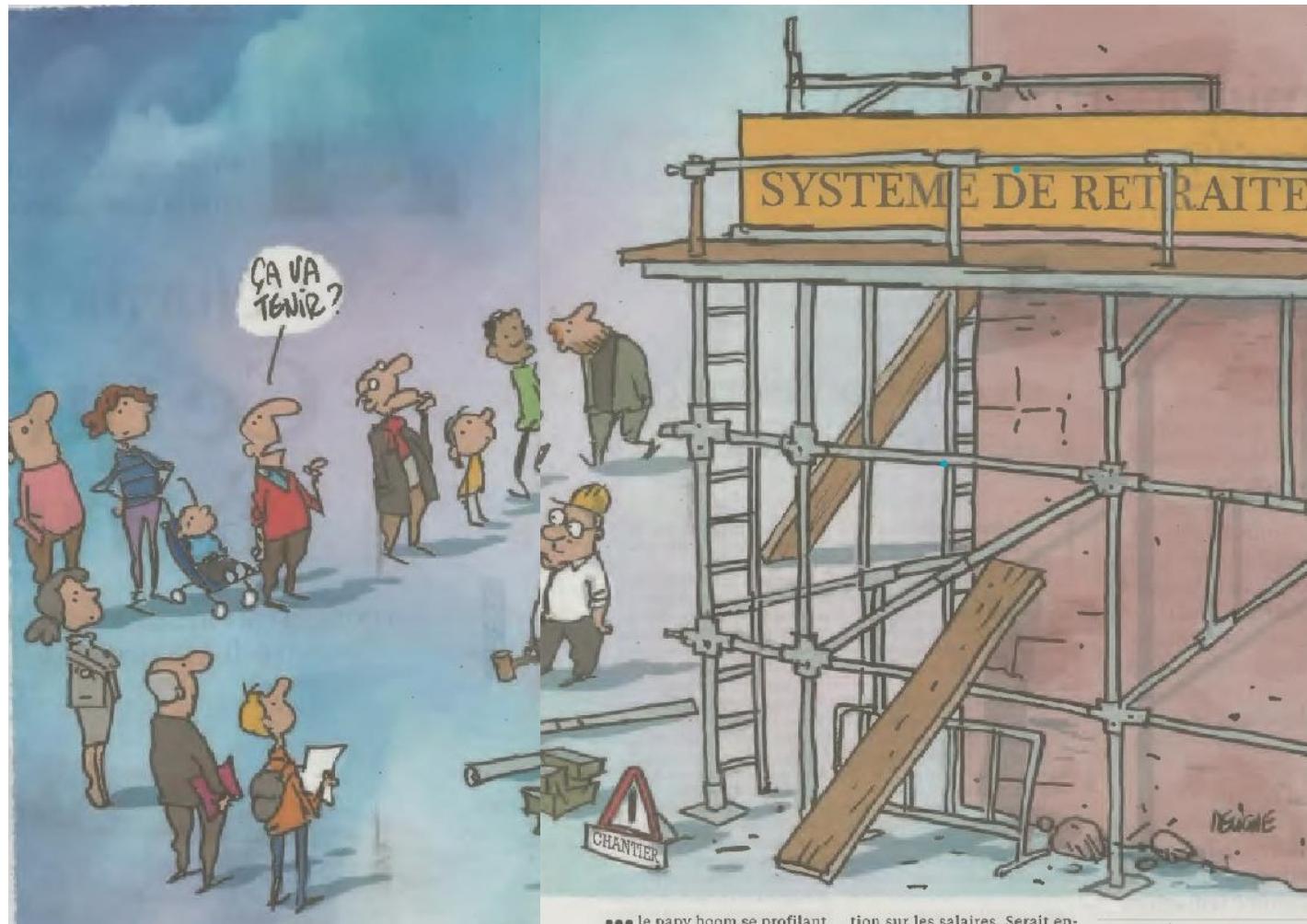
Il est de rétablir la confiance et de construire un système adapté aux parcours professionnels et de vie d'aujourd'hui et de demain.

Il est de clarifier et de stabiliser les règles du jeu, une fois pour toutes, en mettant en place un système universel, juste, transparent et fiable, dans lequel chacun bénéficie exactement des mêmes droits.

Notre système restera fondé sur la répartition qui est l'autre nom de la solidarité entre les générations. Il restera collectif et solidaire. »

Programme d'En Marche lors de la campagne présidentielle

Retraites, ce qui reste à trancher



TOUT OU PRESQUE !...

Avertissement

Ce qui va être développé est notre analyse par rapport à ce qui est déclaré par Macron, ses membres du gouvernement, dont le Haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, au fil des simulacres de consultations. (1)



L'entrée au gouvernement en septembre 2019 de Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la [réforme des retraites](#), délégué auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, est une confirmation de la volonté de mener le projet à son terme.



Les principaux enjeux

Macron a annoncé une réforme systémique des retraites et non plus paramétrique.

Il assure de plus :

« Ce n'est pas une réforme pour faire des économies » [conscient que l'argument ne tenait pas car les caisses de retraite ne sont pas globalement en déficit et des réserves sont constituées] (1)

Les arguments avancés par Macron sont :

- ✓ Le système actuel est trop complexe
- ✓ Il est injuste
- ✓ Il freine la mobilité



Plusieurs options possibles pour le système des retraites

a) La prestation définie

Les paramètres peuvent être modifiés au cours de la carrière pour toujours garantir un taux de remplacement d'environ 75 % du salaire brut. (1)

b) Système à cotisation définie

C'est une garantie pour les actifs et les entreprises que les paramètres du moment, et notamment le taux de cotisation, n'évoluent pas. (2)

c) Compte notionnel

Un système par points, individualisé, dont le paramètre d'équilibre est principalement lié à l'espérance de vie par génération.

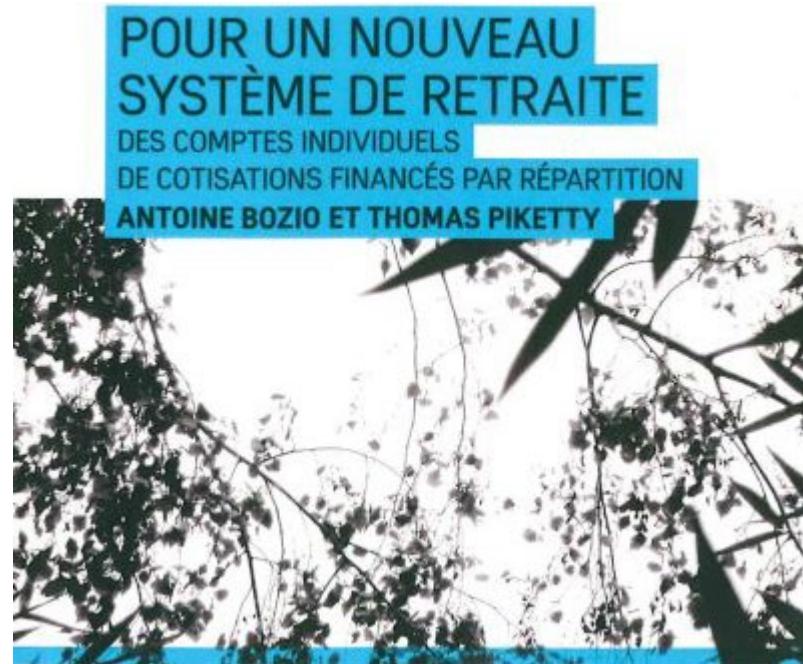


... / ...



Nouvelle option choisie pour le système des retraites

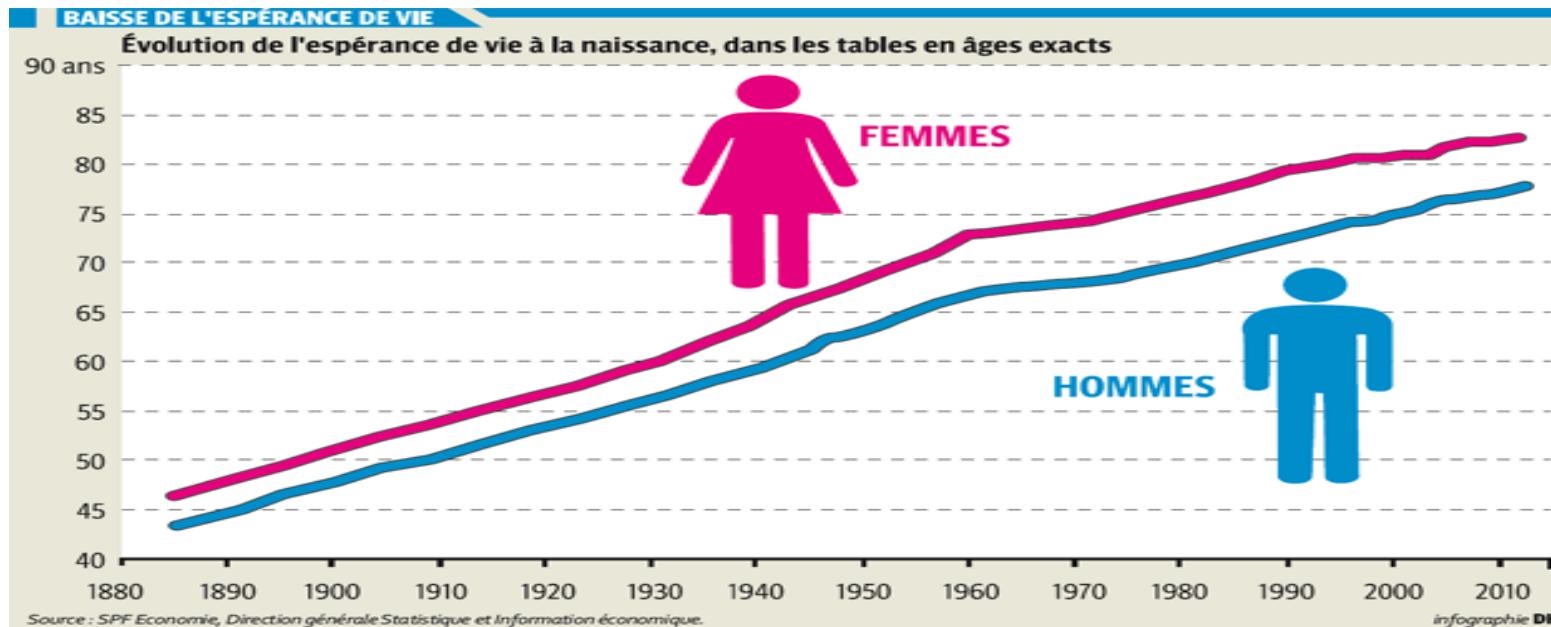
... / ...



d) Le système à rendement défini par points

Une proposition d'économistes Bozio et Piketty, dont le Conseil d'orientation des retraites (COR) a repris les éléments pour en faire un rapport dès 2010, dont s'inspire Macron pour sa réforme et qui intégrerait des particularités des 3 autres systèmes possibles (1)

Pourquoi économiquement une réforme n'est pas utile ?



Notre système n'est plus en déficit ou peu (1)

Une simple hausse des cotisations, moins forte que celle imposée par la réforme FILLON, suffirait à équilibrer le système pour des décennies. (2)

L'espérance de vie dans certains pays développés est par ailleurs en stagnation, voire en régression (États-Unis, Belgique).

L'espérance de vie en bonne santé est faible et avoisine, selon les régions et les cultures, 62,8 ans.

Des réserves financières importantes ont été constituées par de nombreuses caisses et totalisent plusieurs centaines de milliards d'euros. [Que deviendront-elles ?]

Pourquoi, économiquement, une réforme n'est pas utile ?

Entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6 % à 18,6 % de la population totale.

Dans le même temps, la part du PIB consacrée aux pensions est passée de 5 à 14 %. (1)

En effet, la réforme qui a le plus impacté les niveaux de retraite est celle qui a désindexé la revalorisation des pensions sur l'évolution moyenne des salaires pour la remplacer par l'inflation. Ceci a contribué à bloquer le pourcentage du PIB consacré aux retraites et va tendre à le diminuer. (2)

Dès lors, il n'y a pas de raison économique pour justifier cette nouvelle réforme.

Inexorablement, le montant des pensions va diminuer.

Ceci crée la défiance des Français qui seront tentés de refuser le système et de s'engager dans une démarche individuelle.





Comptes en équilibre avant la mise en œuvre



Le déficit estimé d'ici 2025 serait de 15 milliards d'euros, ce qui est dérisoire au regard des 165 milliards d'euros de réserve des régimes de retraite.

Pour exemple : AGIRC-ARRCO dispose de 71 milliards d'euros de réserve.

L'EFRAFP a, quant à lui, 40 milliards d'euros

La CNAVPL a 22 milliards

Le fonds de réserve pour les retraites a 32 milliards...

Mais le nouveau système ne peut démarrer avec un déficit puisqu'il est prévu pour s'autogérer. Mais, en plus, il doit posséder un fonds de roulement. Le gouvernement étudie la possibilité d'une réforme paramétrique avant 2025 pour équilibrer le système actuel. Il regarde aussi d'un œil intéressé les réserves pour constituer le fonds de roulement. Les réserves sont nos cotisations et se les accaparer serait donc du vol.



Alors pourquoi cette réforme ?



La réforme n'est donc pas financière, elle est politique.

Chaque année, les taux de compensation seront régulés automatiquement (1)

De plus, cette régulation automatique rend pérenne l'équilibre financier et devrait réduire encore la part du PIB consacrée aux pensions (estimation 12 %).

Les investisseurs et spéculateurs pourront s'octroyer encore davantage de pourcentages sur le PIB (2)

Universalité

Selon MACRON

Garantir l'universalité en couvrant à titre obligatoire une part très significative de la population et des revenus d'activité professionnelle.



Notre ANALYSE

Le système actuel est déjà universel puisqu'il s'adresse à presque tous (sauf rentiers...).

Le financement est d'ailleurs assuré par une cotisation sur l'ensemble des salaires.

Les actifs sont protégés en cas d'aléas de la vie.

Les retraités sont couverts.

Nul besoin de réforme au nom de l'universalité que nous avons déjà.



Solidarité

Selon MACRON

« Des redistributions explicites et implicites, in fine un haut niveau de solidarité entre les actifs ». (1)

- Où pourra être la solidarité, alors que le pilier de la réforme est que « chacun cotise pour totaliser ses propres points » ?
- Où retrouve-t-on la solidarité collective et intergénérationnelle ?



La solidarité Macronienne s'exprime, d'abord dans la suppression de l'ISF et le vote de la Flat-Tax, en cadeaux à la classe très supérieure qui a sponsorisé sa campagne, ceci dans une concurrence mondiale souhaitée et orchestrée afin d'harmoniser au plus bas la fiscalité pour satisfaire les grands groupes capitalistes et plus principalement la haute finance mondiale (l'une des plus grandes familles mondiales s'appelle Rothschild).

Notre ANALYSE

... / ...

Solidarité

Selon MACRON

Il est parfois annoncé que des points pourraient être attribués par rapport aux bonifications enfants, de la pénibilité, du handicap...



Notre ANALYSE

Notre régime est universel, solidaire, intergénérationnel.

Il est insuffisant et à améliorer, c'est vrai !

Mais est-ce nécessaire de casser ce système pour instituer un régime par points ?

Comment financer les points supplémentaires ou autres dérogations, par le biais des allocations familiales, des niches ou exceptions fiscales, ou en instaurant un système injuste et complexe ?

La solidarité avec MACRON est simple : vous aimez la solidarité et vous en voulez ? Alors les pauvres paieront pour les très pauvres !



La solidarité inhérente à tout système de retraite

Un système de retraites a deux fonctions essentielles :

- Lisser les revenus sur le cycle de la vie (épargne pendant la vie active, bénéfices de prestations aux âges élevés).
- Mutualiser le risque de survie (aléa sur la longévité).

Mais tout n'est pas parfait dans notre système actuel :

Les assurés de faible longévité (souvent les plus pauvres) paient pour les plus riches à forte longévité. (2)

Les hommes paient pour les femmes (3) (4)

C'est le système par répartition basé sur la solidarité qui fait accepter que tous contribuent au système. De même, celui-ci permet par ses mécanismes de lisser en partie les écarts.

Actuellement, 16 % des revenus de la pension proviennent des mécanismes de solidarité qui profitent, quel que soit le motif et le montant, à 90 % des pensionn.e.s.



Système plus juste

Selon MACRON

Le principe

« 1 € cotisé vaut les mêmes droits »

doit se traduire par une harmonisation des rendements, quel que soit le statut et pour un même effort contributif.

Dès lors, l'assiette et le niveau des cotisations détermineront le niveau d'acquisition des droits à retraite.

Alors, sur quels critères ?

Selon quels principes ?

Est-ce un miroir aux alouettes ?

Notre ANALYSE

Déjà, le Haut-commissaire insiste sur le fait que le système universel puisse ne pas reposer sur un régime unique.

De nombreuses négociations et dérogations sont en discussion (cotisations des agriculteurs, des professions libérales, rendements des notaires, des pilotes de ligne, etc.).

En fait, le système ne sera juste que par génération donnée. (1)

Il n'y aura rien de juste puisque, selon l'année de départ et l'année de naissance, 1 € ne vaudra pas les mêmes droits et variera automatiquement d'année en année.





Système plus



Selon MACRON

Le gouvernement justifie la réforme par le manque de lisibilité d'un système jugé aujourd'hui trop complexe.



La simplicité selon Macron c'est « débrouille toi », alors, nous, nous sommes pour la complication contre cette simplicité.

Notre ANALYSE

Le système est effectivement devenu complexe de la faute des gouvernements successifs qui ont multiplié les réformes les unes après les autres avec de plus en plus de dispositifs mis en place pour exclure des salariés de leurs droits élémentaires et individualiser les pensions.

**Rendons le système plus simple en abrogeant les réformes Balladur, Fillon, Rafarin, Sarkozy, Woerth.
(1)**

Régime unique

Selon MACRON

« Le système actuel de retraite demeure profondément fragmenté : 42 régimes obligatoires, héritage de l'histoire sociale et d'une logique professionnelle et statutaire. »



Notre ANALYSE

Même si les régimes et les règles sont multiples, le taux de remplacement se situe environ à 75 %.

S'il baisse aujourd'hui, c'est suite aux réformes successives qui sont toutes d'inspiration libérale dont MACRON est le porte-voix.

L'objectif est surtout de standardiser public et privé dans le cadre de la casse des statuts et de réduire la protection des salarié.e.s.

Universel ou unique ?

**Le Gouvernement invente les définitions qui lui conviennent.
Il sème la confusion.**

Mobilité

Selon MACRON

Le système actuel n'est plus en phase avec le monde du travail d'aujourd'hui.
Un système qui rend les mobilités professionnelles difficiles.



Notre ANALYSE

La précarité professionnelle tend à être généralisée dans le public et le privé.

« Jupiter » n'hésite pas à conseiller aux salariés licenciés, suite à la fermeture de leur usine située en zone rurale, « d'aller chercher du travail ailleurs au lieu de faire le bordel ».

Il a le même dédain pour tous les salariés invités à traverser la route pour trouver du boulot, sans se soucier si cela correspondra aux formations et qualifications du travailleur.

Pour mettre en œuvre son grand plan social et de casse de la fonction publique, le gouvernement a mis en place une plateforme à la mobilité.

Un système de retraite unique pour les travailleurs permettrait à MACRON de démolir plus encore le monde du travail.

Âge de départ

Selon MACRON

MACRON assure qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de 62 ans.



Notre ANALYSE

Belle promesse, sauf que le gouvernement a soutenu la réforme AGIRC/ARRCO qui institue une décote de 10 % si la liquidation de la pension se fait avant 63 ans.

DELEVOYE n'a-t-il pas tergiversé pendant des semaines sur la mise en place d'un âge pivot à 63 ans ? (1)

Avec MACRON, il n'y aura plus d'âge légal ni de durée de cotisations. Aucun travailleur ne partira même à 62 ans, car le montant de sa pension sera insuffisant.

Âge pivot

Selon MACRON

En réaffirmant ne pas toucher à l'âge légal de 62 ans, la notion d'âge d'équilibre s'est introduite dans le débat avant que la référence à un âge pivot ne soit venue s'imposer. À ce jour, la notion de décote et surcote reste floue quant à cet âge pivot.

Début juillet (1) il semblerait de plus en plus que nous allons subir 2 réformes :

- Paramétrique : portant l'âge à 64 ans.
- Puis systémique transformant le système actuel par un système par points.

Notre ANALYSE

L'âge pivot est surtout un affichage pour inciter les Français psychologiquement à travailler plus longtemps.

La valeur étalon du taux de compensation n'est pas encore définie à 62 ans où à 64 ans et peut, dans le meilleur des cas, ne rien changer au calcul de la pension. Néanmoins, le patronat et la droite plus radicale, y compris ces ministres nommés au gouvernement, insistent pour l'application d'une décote qui diminuerait davantage le niveau des pensions et retarderait de fait la moyenne d'âge de départ.

Il s'agit de la seule mesure que contestait Laurent BERGER pour soutenir complètement la réforme. MACRON, qui a besoin de la CFDT, seul syndicat à ce jour non hostile à la réforme, semble, dans ce cadre, préférer la notion de durée de cotisations. Peu importe : durée de cotisations allongée ou âge légal retardé, dans tous les cas vous travaillez plus longtemps.

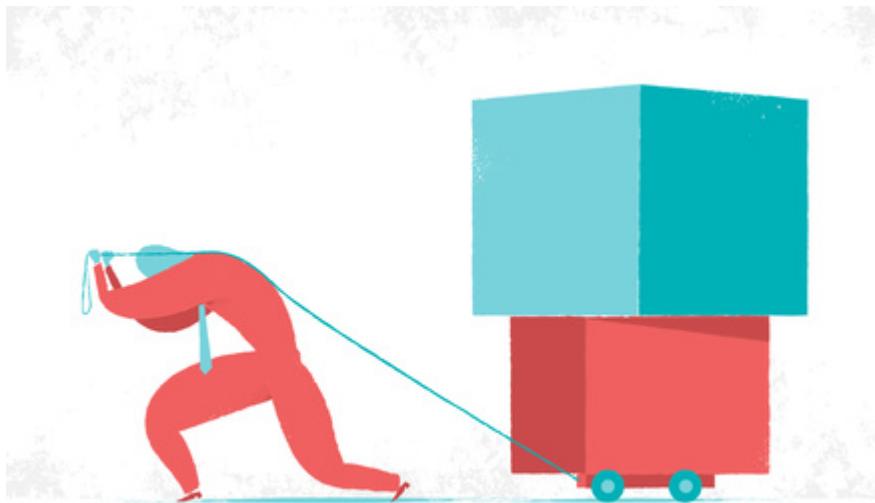


Catégorie active / Pénibilité

Selon MACRON

La reconnaissance de la pénibilité serait étendue et accordée selon une plus grande équité.

À métier égal, pénibilité égale. (1)



Notre ANALYSE

Il annonce qu'il serait possible de garder les spécificités objectives pour les catégories actives, pénibles et les régimes spéciaux, alors que le patronat vient d'obtenir du gouvernement le retrait de 4 critères du compte « Pénibilité ».

Déjà, les agents de catégorie active de la fonction publique qui ont le droit de partir dès 57 ans, mais sans bonification accordée sur le calcul de leur pension, découvrent avec stupeur qu'ils toucheraient moins de 1000 €/mois.

Leur moyenne d'âge de départ est déjà bien supérieure à ces 57 ans.

Est-ce cela le droit de partir ?

Carrières longues

Selon MACRON

« Nous ne reviendrons pas sur les carrières longues »



Notre ANALYSE

La réforme FILLON 2003 et 2010 exige 1 trimestre supplémentaire de durée de cotisation par tranche de 3 ans en fonction de l'année de naissance, alors que l'entrée dans le monde du travail est de plus en plus tardive.

Exemple :

Nés entre 1958 et 1960 → 167 trimestres requis.
Il en faudra 169 pour ceux nés en 1964, etc.

Le dispositif carrières longues est clairement en extinction et le nombre de bénéficiaires est en baisse chaque année.

**La promesse de MACRON ne pèse pas lourd, il promet du vent...
puisque sa réforme ne s'appliquera pas avant 2025.**



Impact sur la Pension de réversion

Selon MACRON

« Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et veufs après le décès du conjoint ».



Notre ANALYSE

Selon la méthode Delevoye, il ne faut surtout pas brusquer prématurément pour ne pas déclencher des réactions hostiles trop vite.

Alors, il promet de conserver la pension de réversion, peut-être même de l'étendre aux Pacsé.e.s.

Sauf que le système à points envisagé élimine cette prestation de fait. Un bricolage pourrait être réalisé pour maintenir un minimum vital.

Sera-t-il soumis à une condition de revenus ?

Sera-t-il financé par la Caisse de retraite ou par des allocations ?

La pension de réversion sera réformée, Delevoye l'a répété et a ajouté que le système actuel est trop généreux et qu'il n'incite pas les veuves et veufs à prolonger leur activité professionnelle, ni à retravailler. Quel autre commentaire ? (1) (2)



Comment seront pris en compte les enfants dans la carrière ?

Selon MACRON

« Bâtir un système de retraite sur une solidarité renforcée »

Des points seraient accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant.

Des points seraient accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie. (1)



Notre ANALYSE

Ce cadeau promis dès le 1^{er} enfant est une fumisterie, car aujourd'hui 8 trimestres de majoration sont déjà accordés dans le privé.

Les organisations patronales souhaitent depuis longtemps ne plus cotiser pour les allocations familiales et que celles-ci soient financées par les impôts.

Elles ont obtenu l'allègement des cotisations socialisées (dites patronales) sous un seuil de revenus.

Le Gouvernement entend supprimer les allocations familiales au-dessus d'un seuil de revenus et mettre un terme au caractère universel des allocations familiales.

Aucune garantie n'est donnée pour le montant des aides évoquées, car la valeur du point variera chaque année.



Montant de la pension

Valeur du point, espérance de vie et taux de croissance

Avec Macron :

La pension va dépendre du taux de rendement du point et de la valeur de celui-ci au moment du départ à la retraite.

Tous ceux qui liquident leur pension la même année auront la même valeur du point, quels que soient l'âge et la durée de cotisation.

« Le nouveau système sera construit dans le respect des grands équilibres financiers »

« Le fonctionnement du système universel devra assurer sa solidité, sa stabilité, et sa viabilité sur le long terme ». (1)



En réalité, il devra rassurer les investisseurs et les entrepreneurs qui ne paieront jamais plus un sou de plus ; ils pourront même se voir accorder de nouvelles exonérations en cas de conjoncture favorable.



Nous serons tous perdant.es

Selon MACRON

Les points seront acquis et totalisés sur l'ensemble de la carrière.



Notre ANALYSE

La CGT exige de conserver les 6 derniers mois dans la fonction publique et de revenir aux 10 meilleures années dans le privé, car ceci gommerait en partie les aléas de carrière et améliorerait le taux de rendement de la pension.

En tenant compte de toute la carrière, le taux de compensation sera forcément plus bas. (1)

Valeur du point, espérance de vie et taux de croissance

- Valeur du point : il sera adapté à la conjoncture économique, démographique, et de l'espérance de vie à 60 ans par année de naissance.
- Niveau de pension : déconnecté du salaire, il devient une variable d'ajustement économique.
- Le montant de la pension : il ne pourra plus être connu avant l'année de départ à la retraite.

Nous allons vers une baisse irrémédiable pour tous des pensions.

S'il ne fallait ajouter qu'un argument :

**Alors que le nombre de retraités va considérablement augmenter,
la part de la protection sociale dans le PIB doit tendre à être constante.
Nous serons plus nombreux pour un même gâteau et donc...**

La CGT revendique une retraite assurant un départ de toutes et de tous à taux plein dès 60 ans

Notre système actuel par répartition doit, certes, être amélioré pour prendre en compte la diversité et l'évolution du monde du travail actuel, mais à qui fera-t-on croire que ce qui a été créé à la Libération dans un pays ravagé et ruiné par la guerre devrait se traduire, aujourd'hui, par une régression sociale dans une des plus grandes puissances économiques du monde ?

Ce qu'il faut, c'est un autre partage des richesses !

La CGT propose :

- De renforcer la qualité des emplois, de garantir leur stabilité, d'améliorer le niveau des salaires et les conditions de travail.

- La mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, améliorant la retraite des femmes. Cette décision permettrait d'abonder, à hauteur de plus de 6 milliards d'euros, les ressources des différents régimes de retraite existants.



- La validation de trois années d'études au moins dès 16 ans ou du premier niveau de qualification de CAP, de formation initiale ou continue, du temps de recherche du premier emploi ou période de précarité (3 années de prise en compte) pour les jeunes qui, aujourd'hui, trouvent un emploi stable en moyenne à 27 ans.
- Le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite : moins d'un travailleur sur deux est en emploi à partir de 55 ans, alors que le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a triplé depuis dix ans. La CGT propose de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle favorisant le maintien et le retour au travail entre 55 et 60 ans.
- La CGT exige la reconnaissance de la pénibilité au travail, avec l'aménagement des fins de carrière et le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles. C'est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous. (1)

La retraite est bel et bien le reflet de la vie active.

Une régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquis sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. »
(Ambroise CROIZAT)

La réforme des retraites est inscrite dans l'agenda de MACRON (ex-directeur général adjoint de la banque ROTHSCHILD) comme l'une des réformes les plus emblématiques.

Notre détermination est intacte et la confrontation semble inévitable s'il n'abandonne pas son projet.

Toute l'histoire souligne combien seuls les rapports de force ont permis de changer son cours et de gagner de grandes avancées.

Sources établies à partir de nombreux référentiels (L.D. et S.C.)